

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

## COMPTE-RENDU

<b>Réunion</b>	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
<b>Date / Horaire</b>	Mercredi 13 décembre 2023 - 10h00
<b>Lieu</b>	Service technique - Mairie de Baie-Mahault
<b>Ordre du Jour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune</li></ul>

### Présents

#### Commune de Baie-Mahault

- POLYCARPE Marie-Line, Directrice adjointe de Service de l'Urbanisme et du Patrimoine
- POPOTTE Diana, DUPAT / Urbanisme
- AGAPE Philippe, Chargé de missions urbanisme
- ZAMI Anastase, Chargée de missions
- BERARD-CATELO Didier, Directeur Générale Adjoint de la commune
- LAURAC Armand, Responsable du Service de l'Urbanisme
- GOURDINE Rosan, Directeur de la Sécurité publique
- DELOR Bruno, Direction Voirie/Réseaux et Cadre de vie

#### DEAL

- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)

## Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune de Baie-Mahault, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 13/12/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 16/10/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour la croisée avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

## Déroulé de l'atelier

- La commune a confirmé avoir succinctement étudié les cartes d'enjeux envoyées en amont de la réunion,
- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour,
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée,
- Des discussions ont eu lieu sur certains secteurs précis et sur les possibilités de construction en zone à risque fort et très fort.
- 

## Points clefs de l'atelier

### Cartographie des enjeux

#### ➤ *Échanges et ajustements*

- La commune a confirmé avoir étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et indique que celle-ci semble globalement cohérente et représentative du territoire.
- Deux ajustements importants ont cependant été réalisés dans le secteur de la Jaille-Fond Sarail et dans le secteur de Belcourt. La commune a jugé nécessaire que ces deux zones soient considérées comme des "zones A", fortement urbanisées.
- En ce qui concerne les enjeux environnementaux, la commune ne dispose pas de données précises et invite la DEAL à se rapprocher de CAPEX. La DEAL a rappelé qu'elle avait réalisé un pré-travail d'identification des enjeux.

#### ➤ *Échanges sur des secteurs en enjeux*

- La zone problématique mentionnée lors de l'atelier N°1, entre la zone artisanale de Jarry et la N1 (en bord de mangrove), a été de nouveau abordée pendant cet atelier. La commune a exprimé le souhait de préciser l'aléa inondation dans cette zone, notamment en réalisant une nouvelle modélisation hydraulique pour l'ensemble du secteur. La DEAL a confirmé sa capacité à assister la commune dans la réalisation de cette étude et des pièces techniques, tout en soulignant la possibilité d'une prise en charge par le FPRNM.

- La DEAL reste dans l'attente d'une sollicitation officielle sur ce sujet de la part de la commune pour avancer sur l'amélioration de la connaissance. En parallèle, la DEAL a rappelé la nécessité d'avancer sur le processus de révision du PPRN communal, d'ores et déjà lancé, et que les résultats de la modélisation pourraient être intégrés dans le cadre d'une révision ou modification du PPRN.

### **Suite et perspectives**

- Après avoir pris contact avec CAPEX pour récupérer d'éventuelles données disponibles sur le sujet, la DEAL proposera à la commune une cartographie des zones d'enjeux environnementaux pour analyse et validation.
- La DEAL s'engage à renvoyer la cartographie des enjeux ajustée en séance à la commune.
- Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.